

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE d'ANIANE  
34150

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

Séance du 11 Juin 2024

Date : 11/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre  
et le 11 juin

Numéro : 24/06/05

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par habituel de ses séances,  
sous la présidence de : **Philippe SALASC**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Présents : Philippe SALASC, Nicole MORERE, Bastien NOËL DU PAYRAT, Fabienne SERVEL, Andrée MOLINA, Françoise MALFAIT D'ARCY, Nicolas ROUSSARD Sylviane DESCHAMPS, Guy PIEYRE, Anne-Dominique ISRAËL Patrick ANDRIEUX, Tessa PAGES, Yannick LETET, Gienowefa LEMPECKI, Ludovic FANTUZ, David LOPEZ, Romain SAUVAIRE.

Date de la convocation
06/06/2024

Absents excusés : Antoine ESPINOSA, Vincent DI DIO, Céline SERVA, Florence GADET.

Absents : Maroussia PANOSSIAN, Gérard QUINTA.

Date d'affichage
06/06/2024

Procurations :

Antoine ESPINOSA à Andrée MOLINA  
Vincent DI DIO à Nicole MORERE

Secrétaire(s) : Sylviane DESCHAMPS

**AFFAIRES GÉNÉRALES - TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LES MARJOLAINES ».**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°24/03/06 du 12 mars 2024 le conseil municipal a approuvé le transfert gratuit de la parcelle cadastrée section BC numéro 558 et son intégration au domaine public communal à usage de rue.

Considérant la nécessité de préciser que cette acquisition sera effectuée au prix de 1,00 € (un euro) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition moyennant la somme de 1,00 € (un euro) de la parcelle cadastrée section BC numéro 558,

APPROUVE son intégration au domaine public communal à usage de rue, DIT que compte tenu des charges induites pour la Commune par ce transfert, l'ensemble des frais liés à cette procédure (frais de notaire et d'acte compris), sera intégralement à la charge de l'Association Syndicale libre « Les Marjolaines »,

AUTORISE à signer tous documents relatifs à ce transfert de voirie et des espaces communs du lotissement « Les Marjolaine » à la Commune dont l'acte notarié.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal Aniane les, jour, mois et an susdits.



Le Maire

Philippe SALASC